



RCS : ANGERS

Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2013 B 00430

Numéro SIREN : 792 047 037

Nom ou dénomination : IN EXTENSO CENTRE OUEST

Ce dépôt a été enregistré le 02/11/2015 sous le numéro de dépôt 8438

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES"
PAR LA SOCIETE "IN EXTENO CENTRE OUEST"

2013B430

2015/A/8438

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

- La société "IN EXTENO CENTRE OUEST"

Société anonyme au capital de 26.313.376 euros, dont le siège est situé à CHOLET (49300), 8 rue Eugène Brémont, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 792 047 037,

représentée par son Directeur Général, Monsieur Christian LEPICIER, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu d'une décision du Conseil d'Administration du 23 octobre 2015,

ARRIVÉ AU GREFFE DE COMMERCE

LE - 2 NOV. 2015

Ci-après dénommée la "Société Absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- La société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES"

Société par actions simplifiée au capital de 139.700 euros, dont le siège est situé à CHOLET (49300), 8 rue Eugène Brémont, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'ANGERS sous le numéro 343 724 293,

représentée par son Président, Monsieur Christian LEPICIER, dûment habilité à l'effet des présentes en vertu de l'article 14 des Statuts,

Ci-après dénommée la "Société Absorbée",

D'AUTRE PART,

PREALABLEMENT A LA CONVENTION DE FUSION FAISANT L'OBJET
DU PRESENT ACTE, IL A ETE EXPOSE CE QUI SUIT :

4

CHAPITRE I : EXPOSE

I - Caractéristiques des sociétés

**A. Caractéristiques de la Société Absorbante : la société "IN EXTE
NTO CENTRE OUEST"**

1. Aux termes de ses statuts constitutifs, la société "IN EXTE
NTO CENTRE OUEST" a été créée sous la forme d'une Société anonyme à conseil
d'administration et immatriculée au registre du commerce et des sociétés
d'ANGERS le 21 mars 2013.
2. La Société Absorbante a pour objet, ainsi qu'il résulte de l'article 3 de ses
statuts :
 - l'exercice de la profession d'expert-comptable, dès son inscription au
tableau de l'Ordre des experts-comptables ;
 - l'exercice de la profession de commissaire aux comptes, dès son inscription
sur la liste des commissaires aux comptes ;
 - la prise de participation dans toutes sociétés d'expertise comptable et/ou de
commissariat aux comptes par voie de création de sociétés nouvelles,
d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou
autrement et la gestion desdites participations.

Elle peut réaliser toutes opérations qui se rapportent à cet objet et qui sont
compatibles avec celui-ci, dans les conditions fixées par les textes législatifs et
réglementaires.

3. La Société Absorbante a une durée de 99 ans, qui a commencé à courir le 21
mars 2013 et se terminera le 20 mars 2112.
4. Son capital social est fixé à la somme de VINGT SIX MILLIONS TROIS
CENT TREIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEIZE EUROS
(26.313.376 €). Il est divisé en VINGT SIX MILLIONS TROIS CENT
TREIZE MILLE TROIS CENT SOIXANTE SEIZE (26.313.376) actions
entièremment libérées et relevant de quatre catégories différentes.
5. La Société Absorbante n'a pas émis d'obligations ou de valeurs mobilières
composées. Elle ne fait pas appel public à l'épargne.
6. Son siège social est fixé à CHOLET (49300), 8 rue Eugène Brémont.
7. La société "IN EXTE
NTO CENTRE OUEST" détient la totalité des DEUX
CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENT (279.400) actions
composant le capital de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES".



B. Caractéristiques de la Société Absorbée : la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES"

1. La Société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" a été constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée le 16 février 1988.

Selon décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 14 décembre 1991, la société a été transformée en société anonyme.

Selon décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 31 décembre 2004, la société a été transformée en société par actions simplifiée.

2. La Société Absorbée a pour objet l'exercice des professions d'expert comptable et de commissaire aux comptes.
3. La durée de la Société est de 99 ans et expirera le 15 février 2087.
4. Le capital social de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" s'élève actuellement à CENT TRENTÉ NEUF MILLE SEPT CENTS EUROS (139.700€), divisé en 279.400 actions de même catégorie, et attribuées en totalité à son associée unique, la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", Société Absorbante.
5. La société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" n'a pas émis d'obligations, ni de valeurs mobilières composées. Elle ne fait pas appel public à l'épargne.
6. Son siège social est fixé à CHOLET (49300), 8 rue Eugène Brémont.
7. La Société Absorbée ne détient aucune participation dans le capital de la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", Société Absorbante.

Monsieur Christian LEPICIER est Directeur Général de la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" et Président de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES".

II - Motifs et buts de la fusion

Cette opération doit être analysée comme une restructuration interne ayant pour objet de procéder à un regroupement des activités des sociétés "IN EXTENSO CENTRE OUEST" et "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES", au sein d'une seule structure, l'existence distincte de deux entités juridiques ne se justifiant plus à ce jour.

Elle s'inscrit dans le cadre d'une stratégie de rationalisation conduisant à simplifier et alléger la structure du Groupe dont dépendent les deux sociétés.

Il est en conséquence apparu opportun, dans un souci également de simplification, notamment aux plans administratif, comptable, juridique et organique, de réunir en une seule entité juridique les sociétés "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" et "IN EXTENSO CENTRE OUEST" par voie d'absorption de la première par la seconde.

Enfin le regroupement de ces deux sociétés en une seule, concomitante à l'absorption par la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" d'autres filiales, les sociétés "AUDIT EXPERTISE CONSEIL", "CABEX ATLANTIQUE", "CABEX LITTORAL" et "CABEX SAINTONGE", aura pour intérêt de permettre à l'ensemble des salariés de posséder désormais un sentiment d'appartenance à une même entité.

III- Comptes servant de base à la fusion

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées sur la base de leurs comptes arrêtés au 31 mai 2015 (date de clôture de l'exercice pour chacune des sociétés intéressées).

Les comptes de la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" ont été approuvés par l'assemblée générale des actionnaires le 25 septembre 2015.

Les comptes de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" seront approuvés par l'associée unique de la Société absorbée préalablement à la réalisation définitive de la présente opération de fusion.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 mai 2015, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention (Annexes 1 et 2).

IV- Méthodes d'évaluation

Les éléments d'actif et de passif sont apportés, par absorption de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" par la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", à la valeur à laquelle ils figurent dans les comptes de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" arrêtés au 31 mai 2015.

En effet, et conformément au règlement ANC n° 2014-03, s'agissant d'une restructuration dite "interne" intervenant entre deux sociétés liées (sous contrôle commun), la fusion sera réalisée sur la base des valeurs nettes comptables de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" au 31 mai 2015, pour déterminer la valeur des apports.

CECI EXPOSÉ, LES PARTIES ONT ÉTABLI DE LA MANIÈRE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION :

4

CHAPITRE II : APPOINT - FUSION

I - Dispositions préalables

La société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 mai 2015. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" sera dévolu à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - Apport de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES"

A) Actif apporté

1. Immobilisations incorporelles

. Fonds de commerce.....	140.340,75 €
--------------------------	--------------

2. Immobilisations corporelles

. Autres immobilisations corporelles.....	5.531,20 €
---	------------

3. Immobilisations financières

. Autres titres immobilisés.....	1.350,00 €
----------------------------------	------------

4. Créances

. Crédences clients et comptes rattachés :	620.202,28 €
--	--------------

. Autres créances :	177.509,32 €
---------------------------	--------------

5. Divers actif circulant

. Valeurs mobilières de placement.....	447.331,66 €
--	--------------

. Disponibilités.....	344.323,14 €
-----------------------	--------------

. Charges constatées d'avance.....	25.732,32 €
------------------------------------	-------------

Soit un montant d'actif apporté de..... 1.762.320,68€

Les biens représentatifs de l'actif immobilisé et de l'actif circulant sont apportés sur la base de leur valeurs nettes comptables au 31 mai 2015, correspondant à leurs valeurs d'origine diminuées des amortissements et provisions.

B) Passif pris en charge

Le passif exigible tel qu'il ressort du bilan au 31 mai 2015, à savoir :

Provisions pour charges	13.077,00 €
Emprunts et dettes financières diverses	170.000,00 €
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146.878,68 €
Dettes fiscales et sociales.....	363.100,51 €
Autres dettes	617.293,01 €
<hr/>	<hr/>
Total	
1.310.349,20 €	
<i>Soit un passif apporté de</i>	<i>1.310.349,20 €</i>

C) Actif net apporté

L'actif brut apporté étant de	1.762.320,68
€	
Le passif pris en charge de.....	1.310.349,20
€	
<hr/>	<hr/>
L'actif net apporté à la société "IN EXTE CENTRE OUEST" par la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" s'élève ainsi à	451.971,48€

III - Rémunération de l'apport fusion

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" à la société "IN EXTE CENTRE OUEST" s'élève à QUATRE CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS QUARANTE HUIT CENTIMES (451.971,48 €).

La société "IN EXTE CENTRE OUEST" étant propriétaire de la totalité des DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENTS (279.400) actions de la Société Absorbée et ne pouvant devenir propriétaire de ses propres titres, renonce, si la fusion se réalise, à exercer ses droits, du fait de cette réalisation, en sa qualité d'associée unique de la Société Absorbée.

Par suite de cette renonciation, conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, il ne sera procédé à la création d'aucun titre nouveau à titre d'augmentation du capital de la Société Absorbante.

IV - Mali de fusion

La différence entre :

- d'une part la valeur nette des biens et droits apportés, QUATRE CENT CINQUANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE ET ONZE EUROS QUARANTE HUIT CENTIMES (451.971,48 €) ;
- et d'autre part la valeur comptable dans les livres de la Société Absorbante des DEUX CENT SOIXANTE DIX NEUF MILLE QUATRE CENTS (279.400) actions de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" détenues par la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", soit UN MILLION NEUF CENT SOIXANTE DOUZE MILLE SIX CENT QUARANTE QUATRE EUROS ET CINQUANTE SIX CENTIMES (1.972.644,56 €) ;

calculée au 31 mai 2015 conformément à l'avis CU CNC n° 2005-C (question n° 10), constituera un mali « technique » de fusion, d'un montant de UN MILLION CINQ CENT VINGT MILLE SIX CENT SOIXANTE TREIZE EUROS ET HUIT CENTIMES (1.520.673,08 €).

Conformément au règlement ANC n° 2014-03 (Art. 745-3), ce mali « technique » correspond aux plus values latentes sur les éléments d'actif immobilisé transmis par la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES", et sera inscrit à l'actif du bilan de la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" dans un sous-compte intitulé « mali de fusion » du compte 207 (fonds commercial).

V - Propriété et jouissance

La société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1^{er} juin 2015.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES", depuis le 1^{er} juin 2015 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme l'ayant été par la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST".

Les comptes de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" afférents à cette période, seront remis à la Société Absorbante par le Président de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES".

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.



CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées :

I- Énoncé des charges et conditions

A/ La société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES", pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

B/ Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut, et d'une manière générale, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" à la date du 31 mai 2015, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de préputés créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 mai 2015, mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'absorption est, en outre, faite sous les autres charges et conditions suivantes:

A/ La Société Absorbante aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, aux lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

B/ La Société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

4

C/ La Société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

D/ Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

E/ La Société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion, dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

La Société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" sera donc substituée à la Société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

III - Pour ces apports, la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" prend les engagements ci-après:

A/ La Société Absorbée s'oblige, jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité en bon professionnel et à ne rien faire, ni laisser faire, qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

B/ Elle s'oblige à fournir à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions. Elle devra, notamment, à première réquisition de la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

C/ Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES - REALISATION DEFINITIVE DE LA FUSION

La réalisation définitive de la présente fusion interviendra sous réserve de la réalisation de l'intégralité des conditions suspensives suivantes :

1. l'obtention de l'autorisation des propriétaires des locaux d'exploitation de la société qui ne seraient pas volontairement soumis au statut des baux commerciaux, pour le transfert des baux portant sur ces locaux au profit de la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" ;
2. l'absence de révélation de contrats intuitu personae liant la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES", au titre desquels les cocontractants de cette dernière s'opposeraient au transfert desdits contrats au profit de la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" ;
3. l'obtention de la mainlevée de tous nantissements des actions de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" pouvant exister et en général la mainlevée de toutes suretés et garanties pouvant empêcher la présente fusion ;
4. l'obtention de l'accord de tous créanciers de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" disposant d'une clause de déchéance du terme en cas de réalisation d'une fusion ;
5. alternativement : (i) l'absence de demande de désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée par un ou plusieurs associés réunissant plus de 5 % du capital de la Société Absorbante avant le 31 décembre 2015, ou (ii) en cas de demande de désignation d'un tel mandataire dans ce délai, de l'approbation de la fusion par l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 décembre 2015 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de délai, considérées comme nulles et non avenues.



Conformément aux dispositions de l'article L 236-11 du Code de commerce dans sa rédaction issue de la Loi n° 2011-525 du 17 mai 2011, la réalisation définitive de la fusion par voie d'absorption de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" interviendra sans que l'assemblée générale de la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" doive approuver la fusion, sauf si un ou plusieurs associés réunissant au moins 5 % du capital sollicitent en justice la désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée générale extraordinaire afin qu'elle se prononce sur l'approbation de la fusion.

En conséquence, sous réserve de la réalisation ou de la renonciation aux conditions suspensives visées aux paragraphes 1 à 4 ci-dessus, la fusion sera définitivement réalisée et la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" se trouvera dissoute de plein droit :

- soit le 31 décembre 2015, date conventionnellement fixée par les parties, dans l'hypothèse visée dans la condition 5 (i) ;
- soit, dans l'hypothèse visée dans la condition 5(ii), à la date retenue par la décision de l'assemblée générale de la société " IN EXTENSO CENTRE OUEST " qui approuvera la fusion en cas de demande de désignation d'un mandataire chargé de convoquer l'assemblée par un ou plusieurs associés réunissant plus de 5 % du capital.

La réalisation définitive de la fusion sera, de même que la réalisation des conditions suspensives, valablement constatée par le dépôt au greffe de la déclaration de régularité et de conformité prescrite par l'article L 236-6 du Code de commerce ainsi que par tous autres moyens appropriés.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" de la totalité de l'actif et du passif de la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES".

CHAPITRE V : DÉCLARATIONS GÉNÉRALES

La Société Absorbée déclare :

- Qu'elle n'est pas en état de cessation des paiements ;
- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;
- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés ;
- Que les créances et valeurs mobilières apportées ne sont gérées d'aucun nantissement ;
- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ;



- Que son patrimoine n'est grevé d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement ainsi qu'en attestent les états requis des Greffes du Tribunaux de Commerce d'ANGERS et de BLOIS en dates respectivement des 25 et 28 septembre 2015 (*Annexe 3*) ;
- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent aux exercices clos les 31 décembre 2013, 31 décembre 2014 et 31 mai 2015 ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ;
- Que la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" s'oblige à remettre et à livrer à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST", aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : DÉCLARATIONS FISCALES

I - Dispositions générales

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application :

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code Général des Impôts.

La formalité sera donc requise sous le bénéfice du seul droit fixe prévu par l'article 816 du Code Général des Impôts, moyennant le paiement d'une somme de 500 €, le capital de la Société Absorbante après fusion étant supérieur 225.000 €.

B/ Impôt sur les sociétés

Les sociétés soussignées, ès-qualités, déclarent vouloir soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code Général des Impôts.

Les résultats bénéficiaires ou déficitaires produits depuis la date d'effet de la présente fusion, soit le 1^{er} juin 2015, par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

En conséquence, la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" s'engage :

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée ;



- à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code Général des Impôts) ;
- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.c. du Code Général des Impôts) ;
- à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du C.G.I. ;
- à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code Général des Impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur aura été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ;
- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ;
- à conserver les titres de participation que la Société Absorbée aurait acquis depuis moins de deux ans et pour lesquels elle aurait opté pour le régime prévu à l'article 145 du Code Général des Impôts.

Par ailleurs, la présente fusion retenant les valeurs comptables au 31 mai 2015 comme valeur d'apport des éléments de l'actif immobilisé de la Société Absorbée, conformément aux dispositions des instructions administratives du 11 août 1993 (BOI 4 I-1-93), du 3 août 2000 (BOI 4 I-2-00) et du 30 décembre 2005 (BOI 4I-1-05), la Société Absorbante reprendra dans ses comptes annuels les écritures comptables de la Société Absorbée en faisant ressortir l'éclatement des valeurs nettes comptables entre la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés. Elle continuera, en outre, à calculer les dotations aux amortissements pour la valeur d'origine qu'avaient les biens apportés dans les écritures de la Société Absorbée.

C/ T.V.A. sur cession d'universalité de biens

Les représentants de la Société Absorbée et de la Société Absorbante constatent que la fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005.



Conformément aux dispositions précitées, les livraisons de biens et les prestations de services, intervenant entre redevables de la TVA dans le cadre de la transmission à titre onéreux ou à titre gratuit, ou sous forme d'apport à une société, d'une universalité totale ou partielle de biens, sont dispensées de TVA.

En conséquence, la Société Absorbante est réputée continuer la personne de la Société Absorbée, notamment à raison des régularisations de déductions à effectuer et de certaines particularités d'assiette (taxation sur la marge) concernant la Société Absorbée.

La Société Absorbée peut transférer à la Société Absorbante le crédit de TVA dont elle dispose à la date où elle cesse juridiquement d'exister (D. adm. 3 D-1411 n° 73).

D/ Opérations antérieures

En outre, la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" s'engage à reprendre le bénéfice et/ou la charge de tous engagements d'ordre fiscal qui auraient pu être antérieurement souscrits par la société "CABINET LEMOINE ET ASSOCIES" à l'occasion d'opérations antérieures ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droits d'enregistrements et/ou d'impôt sur les sociétés, ou encore de taxe sur le chiffre d'affaires.

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES

I - Formalités

A/ La société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

B/ Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

C/ Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II- Désistement

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.



III- Remise de titres

Il sera remis à la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST" lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des actions et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV- Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société "IN EXTENSO CENTRE OUEST".

V- Élection de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leurs sièges respectifs, indiqués en tête des présentes.

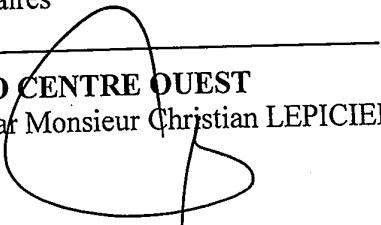
VI- Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

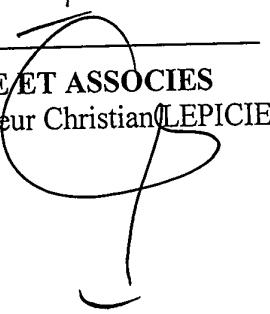
- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

Fait à CHOLET
Le 23 octobre 2015
En six exemplaires

IN EXTENSO CENTRE OUEST
Représentée par Monsieur Christian LEPICIER



CABINET LEMOINE ET ASSOCIES
Représentée par Monsieur Christian LEPICIER



ANNEXE 1

COMPTES AU 31 MAI 2015

DE LA SOCIETE CABINET LEMOINE ET ASSOCIES

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements	Net	Net
		Dépréciations	31/05/2015	31/12/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	8 016	8 016		
Fonds commercial (1)	140 341		140 341	140 341
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	41 006	35 475	5 531	1 332
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts	1 350		1 350	
Autres immobilisations financières				6 600
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	190 713	43 491	147 222	148 273
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	631 172	10 970	620 202	410 788
Autres créances	177 509		177 509	180 872
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	447 332		447 332	447 332
Disponibilités	344 323		344 323	403 858
Charges constatées d'avance (3)	25 732		25 732	120
TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 626 069	10 970	1 615 099	1 442 969
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	1 816 782	54 461	1 762 321	1 591 242
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				1 350
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

BILAN PASSIF

	31/05/2015	31/12/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	139 700	139 700
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	28 302	28 302
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	13 970	13 970
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 557	
Report à nouveau	24 319	36 071
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	244 124	301 557
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	451 971	519 599
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	13 077	
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	13 077	
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)		299
Emprunts et dettes financières diverses (3)	170 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 879	12 187
Dettes fiscales et sociales	363 101	377 512
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	617 293	681 645
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (1)	1 297 272	1 071 643
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	1 762 321	1 591 242
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)		1 071 643
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 297 272	
(3) Dont emprunts participatifs		299
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	31/05/2015	31/12/2014
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	901 709		901 709	1 752 785
Chiffre d'affaires net	901 709		901 709	1 752 785
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges		80		60 930
Autres produits		119		256
Total produits d'exploitation (I)		901 908		1 813 971
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)		168 109		172 352
Impôts, taxes et versements assimilés		9 373		15 692
Salaires et traitements		234 483		852 579
Charges sociales		99 185		350 017
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements		862		6 118
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				9 470
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		1 325		
Autres charges		31 087		3 599
Total charges d'exploitation (II)		544 426		1 409 827
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		357 482		404 144
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		5 217		10 980
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		601		
Total produits financiers (V)		5 818		10 980
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)		5 818		10 980
RESULTAT FINANCIER (V-VI)		363 301		415 124
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)				

COMPTE DE RESULTAT

	31/05/2015	31/12/2014
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	426	20 000
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
Total produits exceptionnels (VII)	426	20 000
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		500
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total charges exceptionnelles (VIII)		500
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	426	19 500
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	119 602	133 067
Total des produits (I+III+V+VII)	908 152	1 844 951
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	664 028	1 543 394
BENEFICE OU PERTHE	244 124	301 557
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	554	

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SAS CABINET LEMOINE ET ASSOCIÉS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2015, dont le total est de 1 762 321 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 244 124 euros.

L'exercice a une durée de 5 mois, recouvrant la période du 01/01/2015 au 31/05/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/07/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Travaux en cours clients:

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "clients factures à établir" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 1 à 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants ont été comptabilisés intégralement sous la forme d'une provision.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode d'estimation du calcul de l'engagement retraite a été modifiée comme suit:

Taux d'actualisation : 2.50% (N1 2%)
Taux de croissance des salaires: 2.00% (idem N-1)
Age de départ à la retraite: 65 ans (idem N-1)

Taux de rotation du personnel:
ancienneté <5 ans: 10%
ancienneté entre 5 et 15 ans:7%
ancienneté>15 ans:4%

N-1 Cadre taux de rotation faible, Employés Taux de rotation 6%

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Table de taux de mortalité:(Table INSEE TD 88-90)

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 6 144 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 6 144 euros.

Le montant de la créance de CICE définitif au titre de l'année civile 2015 sera constaté sur le prochain exercice et sera imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de ce même exercice.

FAITS CARACTERISTIQUES

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre

Compte tenu du changement de date de clôture pour l'exercice 2015, les comptes 2015 et 2014 ne sont pas comparables

Autres éléments significatifs

La totalité des actions de la société Lemoine a été acquise par la société IN EXTEENO CENTRE OUEST en date du 5 janvier 2015.

Au 31.12.2014, il n'y avait pas de provision pour indemnité de fin de carrière. La méthode utilisée pour reconstituer la provision au 31.12.14 est la suivante :

Taux d'actualisation : 2%

Taux de croissance des salaires:2.00%

Age de départ à la retraite:65 ans

Taux de rotation du personnel:

Cadres taux de rotation faible, Employés Taux de rotation 6%

Table de taux de mortalité:(Table INSEE TD 88-90)

La provision estimée au 31.12.14 est de 11 752 €, elle a été prise sur le compte report à nouveau.

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société:

SAS Deloitte au capital de 21 896 500 Euros, siège social 185 avenue Charles De Gaulle 92200 NEUILLY SUR SEINE

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	140 341			140 341
- Fonds commercial	18 106		10 090	8 016
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	158 447		10 090	148 357
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 921	3 216	9 921	3 216
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	35 945	1 845		37 790
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	45 866	5 061	9 921	41 006
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	6 600	1 350	6 600	1 350
Immobilisations financières	6 600	1 350	6 600	1 350
ACTIF IMMOBILISE	210 913	6 411	26 611	190 713

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporées	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 061		5 061
Apports				
Créations			1 350	1 350
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 061	1 350	6 411
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			6 600	6 600
Scissions				
Mises hors service	10 090	9 921		20 011
Diminutions de l'exercice	10 090	9 921	6 600	26 611

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

		31/05/2015
Éléments achetés		
Éléments réévalués		
Éléments reçus en apport		140 340
Total		140 341

Les fonds de commerce sont évalués au coût d'acquisition.

Ils ne font l'objet d'aucun amortissement.

Une dépréciation est constituée, lorsque la valeur actuelle est inférieure à sa valeur nette comptable, pour le montant de la différence.

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	18 106		10 090	8 016
Immobilisations incorporelles	18 106		10 090	8 016
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	9 921	200	9 921	200
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	34 613	662		35 275
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	44 534	862	9 921	35 475
ACTIF IMMOBILISE	62 640	862	20 011	43 491

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 835 764 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	1 350	1 350	
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	631 172	631 172	
Autres	177 509	177 509	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	25 732	25 732	
Total	835 764	835 764	
Prêts accordés en cours d'exercice	1 500		
Prêts récupérés en cours d'exercice	150		

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	378 259
Etat - produits à recevoir	6 144
Intérêts courus à recevoir	24 075
Total	408 478

NOTES SUR LE BILAN

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	10 970			10 970
Total	10 970			10 970
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles				

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 139 700,00 euros décomposé en 279 400 titres d'une valeur nominale de 0,50 euros.

Liste des propriétaires du capital

	% de détenion	Nombre de parts ou d'actions
I. PERSONNES MORALES		
SA IN EXTENO CENTRE OUEST 49300 CHOLET	100,00	279 400,00
II. PERSONNES PHYSIQUES		

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	11 752	1 325			13 077
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					
Total	11 752	1 325			13 077
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		1 325			
Financières					
Exceptionnelles					

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 1 297 272 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	146 879	146 879		
Dettes fiscales et sociales	363 101	363 101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	787 293	787 293		
Produits constatés d'avance				
Total	1 297 272	1 297 272		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(**) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :				
(**) Dont envers les groupes et associés	170 000			

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	66 293
Fournisseurs - FAR hors groupe	15 941
Dettes provisionnées pour CP	75 541
Personnel - Autres charges à payer	1 306
Charges à payer form prof. contin	1 760
Charges à payer taxe apprentissag	2 176
Charge à payer - CFE	868
Charges à payer - CVAE	2 593
Total	166 478

Autres informations

NOTES SUR LE BILAN

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations		
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations		
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	258	
Autres créances		
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créditances	258	
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	170 000	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	125 937	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes	295 937	

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	25 732		
Total	25 732		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 4 200 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les produits financiers : 554 euros

AUTRES INFORMATIONS

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 13 077 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 13 077 euros

Pour un régime à prestations définies, il est fait application de la recommandation n°2003-R.01 du 1er avril 2003.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social				139 700,00	139 700,00
Nombre d'actions ordinaires				279 400,00	279 400,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)				1 752 784,62	901 708,80
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions				445 181,96	365 913,43
Impôts sur les bénéfices				133 067,00	119 602,00
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions				301 556,53	244 124,31
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions				1,12	0,88
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions				1,08	0,87
Dividende distribué					
Personnel					
Effectif salariés					12
Montant de la masse salariale				852 578,71	234 483,43
Montant des sommes versées en avantages sociaux				350 016,99	99 185,43

ANNEXE 2

COMPTES AU 31 MAI 2015

DE LA SOCIETE IN EXTENSO CENTRE OUEST

h

BILAN ACTIF

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net 31/05/2015	Net 31/05/2014
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	19 226	15 992	3 234	4 717
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	60 200	49 745	10 455	11 311
Fonds commercial (1)	24 503 494		24 503 494	24 005 704
Autres immobilisations incorporelles	113 543	9 440	104 103	102 303
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	19 638	19 638		
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	4 184 070	2 987 521	1 196 549	1 280 360
Immobilisations corporelles en cours	1 100		1 100	
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	11 429 200		11 429 200	8 652 665
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	114		114	69
Prêts				
Autres immobilisations financières	353 009		353 009	211 575
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	40 683 595	3 082 336	37 601 259	34 268 703
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	13 642 652	1 071 609	12 571 043	14 565 072
Autres créances	2 431 797		2 431 797	1 501 608
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement	20 000		20 000	
Disponibilités	4 031 037		4 031 037	1 904 456
Charges constatées d'avance (3)	318 410		318 410	353 488
TOTAL ACTIF CIRCULANT	20 443 896	1 071 609	19 372 287	18 324 624
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	61 127 491	4 153 945	56 973 546	45 259 327
(1) Dont droit au bail			50 000	50 000
(2) Dont à moins d'un an (brut)			169 773	
(3) Dont à plus d'un an (brut)				618 963

BILAN PASSIF

	31/05/2015	31/05/2014
CAPITAUX PROPRES		
Capital	26 133 386	24 798 792
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	1 248 019	1 055 697
Ecart de réévaluation	125 480	
Réserve légale	125 480	
Réserves statutaires ou contractuelles	76 938	175 721
Réserves réglementées	4 082 580	2 509 607
Autres réserves		
Report à nouveau	31 681 422	28 549 045
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		
Subventions d'investissement	15 018	9 229
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES		
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	20 540	151 145
Provisions pour charges	296 892	444 427
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	317 432	595 572
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 126 237	6 732 483
Emprunts et dettes financières diverses (3)	4 165 330	1 049 720
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 117 086	1 966 107
Dettes fiscales et sociales	7 109 151	7 278 897
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	184 765	122 231
Produits constatés d'avance	5 272 124	6 299 271
TOTAL DETTES (1)	24 974 692	23 448 710
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	56 973 546	52 593 327
(1) Dont à plus d'un an (a)	7 639 067	5 982 031
(1) Dont à moins d'un an (a)	17 335 624	17 466 678
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		422 831
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

COMPTE DE RESULTAT

	France	Exportations	31/05/2015	31/05/2014
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 011		1 011	1 393
Production vendue (biens)	72 084		72 084	9 803
Production vendue (services)	37 355 616		37 355 616	33 393 499
Chiffre d'affaires net	37 428 711		37 428 711	33 404 694
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			18 015	45 439
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges			1 633 852	921 579
Autres produits			1 500	2 935
Total produits d'exploitation (1)			39 082 079	34 374 646
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				7
Variations de stock				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)			10 166 096	8 766 290
Impôts, taxes et versements assimilés			1 165 674	953 096
Salaires et traitements			13 995 182	12 780 523
Charges sociales			5 283 526	4 843 462
Dotations aux amortissements et dépréciations :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			454 982	430 295
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations			645 167	785 624
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			8 106	68 932
- Pour risques et charges : dotations aux provisions			2 847 715	2 141 902
Autres charges				
Total charges d'exploitation (II)			34 566 447	30 770 132
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			4 515 632	3 604 514
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)			1 136 901	225 000
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)			222	
Autres intérêts et produits assimilés (3)			6 046	8 258
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges			6 000	
Différences positives de change			2	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			856	1 216
Total produits financiers (V)			1 150 027	234 474
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			431 186	205 950
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total charges financières (VI)			431 186	205 950
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			718 841	28 524
RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)			5 234 473	3 633 038

COMPTE DE RESULTAT

	31/05/2015	31/05/2014
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	43 057	68 354
Sur opérations en capital	1 250 964	14 301
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges	298 984	
Total produits exceptionnels (VII)	1 593 005	82 654
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	273 825	78 790
Sur opérations en capital	1 088 002	129 302
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	69 380	37 403
Total charges exceptionnelles (VIII)	1 431 207	245 495
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	161 798	162 841
Participation des salariés aux résultats (IX)	220 276	168 122
Impôts sur les bénéfices (X)	1 093 414	792 469
Total des produits (I+III+V+VII)	41 825 110	34 691 775
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	37 742 530	32 182 168
BENEFICE OU PERTE	4 082 580	2 509 607
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier	95 783	58 312
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs	-27 270	25 800
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs	135 935	33 470
(3) Dont produits concernant les entités liées	1 142 158	232 961
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	18 865	6 627

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA IN EXTENO CENTRE OUEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/05/2015, dont le total est de 56 973 546 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 4 082 580 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/06/2014 au 31/05/2015.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 22/07/2015 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/05/2015 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 08/09/2014, en application des articles L. 123-12 à L. 123-28 et R. 123-172 à R. 123-208 du code de commerce.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et des malis et en retenant la méthode de l'avancement.

Ils figurent en "factures à établir clients" lorsqu'il s'agit de travaux à facturer et en "Produits constatés d'avance clients" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 10 à 50 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier.

Les engagements correspondants font l'objet, pour partie, d'une mention dans la présente annexe et pour le complément d'une comptabilisation en provisions.

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

La méthode d'estimation du calcul de l'engagement retraite a été modifiée comme suit sur cet exercice:

Taux d'actualisation : 2,50% (N-1 2,75%)

Taux de croissance des salaires : 2,00% (idem N-1)

Age de départ à la retraite : 65 ans (idem N-1)

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Taux de rotation du personnel :

ancienneté < 5ans	10 %
ancienneté entre 5 et 15 ans	7 %
ancienneté > 15ans	4 %

N-1 Cadres Taux de rotation faible, Employés Taux de rotation 6%

Table de taux de mortalité :(Table INSEE TD 88-90)

Le changement d'estimation a eu pour effet une reprise de provision de 173 685 euros.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues entre le 1er janvier 2015 et la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 262 660 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 619 787 euros.

Le montant de la créance de CICE définitif au titre de l'année civile 2015 sera constaté sur le prochain exercice et sera imputable sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de ce même exercice.

Le montant imputé au titre de l'année 2014 (correspondant à l'année civile 2014) sur l'impôt sur les bénéfices s'élève à 623 120 euros. Il a été comptabilisé au débit du compte 444 000.

FAITS CARACTERISTIQUES

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Des opérations de restructuration interne ont été réalisées dans le but de regrouper les activités des sociétés Cabinet Patrick LATOUR et JLB.

Fusion simplifiée de la société Cabinet Patrick LATOUR, filiale à 100% de IN EXTENO CENTRE OUEST (IECO) par décision du conseil d'administration du 25 février 2015. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des impôts. Elle a été réalisée sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2014 et des valeurs nettes comptables à cette date.

L'actif net apporté par la société Cabinet Patrick LATOUR s'élève à -170 774 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'un titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société Cabinet Patrick LATOUR détenus par la société IECO constitue un mali de fusion pour 170 775 €, affecté en charge financière dans les comptes de la société absorbante.

Fusion simplifiée de la société JLB, filiale à 100% de IN EXTENO CENTRE OUEST (IECO) par décision du conseil d'administration du 25 février 2015. Cette opération a été soumise au régime fiscal prévu à l'article 210 A du code général des impôts. Elle a été réalisée sur la base des comptes arrêtés au 31 mai 2014 et des valeurs nettes comptables à cette date.

L'actif net apporté par la société JLB s'élève à 246 204 €. La société IECO étant propriétaire à 100% des titres de la société absorbée, il n'a été procédé à la création d'un titre nouveau à titre d'augmentation de capital.

Le différentiel existant entre l'actif net apporté et la valeur nette comptable des titres de la société JLB détenus par la société IECO constitue un mali technique de fusion pour 303 882 €, affecté en fonds commercial "clientèle" dans les comptes de la société absorbante.

Cession de clientèle sur l'agence de Tours Nord (37) pour une valeur de 48 012 € le 22 décembre 2014 à la société TVL CONSEIL à SAINT CYR SUR LOIRE (37).

Cession d'une branche de fonds libéral de gestion de paie à Tours (37) pour une valeur de 67 000 € à la société IN EXTENO SOCIAL CENTRE OUEST.

Cession du fonds libéral de Nogent Le Roi pour une valeur de 473 218 € dont 441 155 € de clientèle et 32 063 € d'éléments corporels à la société EXPERTS CONSEILS ET GESTION à Nogent Le Roi (28)

La société SOFICORG (ex-IE Poitiers), filiale à 100% a été dissoute pour insuffisance d'actif le 10 septembre 2014. Les actifs correspondants au bilan de la part IECO ont été soldés et la provision correspondante reprise.

Prise de participation de 100% dans la SASU CABEX SAINTONGE à Pons (17) signée le 21 novembre 2014.

Prise de participation de 100% dans la SASU CABEX ATLANTIQUE à Royan (17) signée le 21 novembre 2014.

Prise de participation de 100% dans la SAS LEMOINE à Blois (41) signée le 30 janvier 2015

Rachat de 268 039 titres IECO en date du 29 juillet 2014 pour une valeur de 300 472 €. Au 31 mai 2015, il reste 151 448 titres IECO en auto portage. Les titres ont été cédés avant le délai d'un an.

Augmentations du capital de la société IN EXTENO CENTRE OUEST :

- 153 043 € en capital et 41 322 € en prime d'apport, par apport des titres de la société ECUYERE en date du 21 novembre 2014
- 330 837 € en capital et 89 326 € en prime d'apport, par apport des titres de la société HOLDICABEX en date du 21 novembre 2014
- 162 000 € en capital et 43 740 € en prime d'émission, par apport en numéraire de la société In Extenso Opérationnel en date du 21 novembre 2014
- 516 535 € en capital et 139 465 € en prime d'apport, par apport des titres de la société LEMOINE en date du 30 janvier 2015
- 172 179 € en capital et 46 488 € en prime d'émission, par apport en numéraire de la société In Extenso Opérationnel en date du 30 janvier 2015.

Circonstances qui empêchent la comparabilité d'un exercice à l'autre



FAITS CARACTERISTIQUES

Compte tenu des opérations décrites ci-dessus et du changement de date de clôture pour l'exercice 2014, les comptes 2014 et 2015 ne sont pas comparables.

Autres éléments significatifs

La société consolidante est Deloitte SA au capital de 21896 500 €.

Adresse du siège : 185 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly sur Seine

SA IECO -- COMPTES ANNUELS AU 31 MAI 2015

NOTES SUR LE BILAN - ACTIF IMMOBILISE

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Frais d'établissements	19 225			19 225
Fonds commercial	24 005 704	801 695	303 905	24 503 494
Autres postes immob incorp.	229 599	9 603	65 459	173 743
Immobilisations incorporelles (1)	24 254 528	811 298	369 364	24 696 462
Construction	19 638			19 638
Install gales, agencements	2 186 893	249 033	246 236	2 189 690
Matériel de transport	101 342	9 664	9 323	101 683
Matériel bureau, inform. , mobilier	1 982 353	283 303	372 960	1 892 696
Immobilisations en cours		1 100		1 100
Immobilisations corporelles (2)	4 270 588	543 100	628 519	4 204 807
Autres participations	8 658 665	3 376 392	605 857	11 429 200
Créances rattachées à participations				
Autres titres immobilisés	69	46		114
Prêts et autres immobilisations	211 575	317 058	175 624	353 009
Immobilisations financières (3)	8 870 309	3 693 495	781 481	11 782 323
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)	37 395 425	5 047 893	1 779 364	40 683 592

Nota : la rubrique immobilisations "augmentation" comporte les immobilisations sur apports effectués par la société LATOUR pour 433 334 €, et par la société JLB pour 110 837 €.

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin exercice
Frais d'établissement	14 509	1 483		15 992
Autres postes immob incorp.	115 985	8 658	65 459	59 185
Immobilisations incorporelles (1)	130 494	10 141	65 459	75 176
Construction	19 638			19 638
Install gales, agencements	1 416 811	242 810	186 814	1 472 807
Matériel de transport	89 834	18 599	9 323	99 110
Matériel bureau, inform. , mobilier	1 483 584	284 170	352 151	1 415 603
Immobilisations corporelles (2)	3 009 867	545 579	548 288	3 007 158
Autres participations				
Immobilisations financières (3)				
TOTAL GENERAL (1)+(2)+(3)	3 140 361	555 720	613 747	3 082 334

Nota : la rubrique amortissements "augmentation" comporte les amortissements sur apports effectués par la société LATOUR pour 86 449 € et par la société JLB pour 14290 €.

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	425 728	386 771	3 691 225	4 503 723
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice	425 728	386 771	3 691 225	4 503 723
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	303 905	114 814	605 857	1 024 576
Scissions				
Mises hors service	65 459	513 706	175 624	754 789
Diminutions de l'exercice	369 364	628 520	781 481	1 779 365

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

	31/05/2015
Éléments achetés	519 135
Éléments réévalués	23 984 359
Éléments reçus en apport	
Total	24 453 494

(*) Dont Eléments provenant d'IEAM, achetés 1 803 278 € et reçus en apport 7 802 525 €

(*) Dont Eléments provenant d'HVDL, achetés 0 € et reçus en apport 6 039 602 €

(**) Dont Mail de fusion provenant de la fusion IEAM/HVDL 7 791 163 €

NOTES SUR LE BILAN

Immobilisations financières

Titres de participation

La valeur brute des titres de participation est constituée par le coût d'acquisition augmenté des frais accessoires (honoraires, droits de mutations et commissions) en conformité avec la nouvelle réglementation CNC. Lorsque la valeur d'inventaire appréciée en fonction de la valeur d'utilité de la participation, est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenu	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS ECUYERE EXPERTISE COMPTABLE 49300 CHOLET CED	50 000	727 000	100,00	277 746
SARL CABEX SAINTONGE 17800 PONS	8 000	393 098	100,00	67 458
SAS CABEX LITTORAL 49300 CHOLET	8 000	506 994	100,00	182 115
CABEX ATLANTIQUE 17200 ROYAN	7 500	63 757	100,00	2 303
CABINET LEMOINE ET ASSOCIÉS 41260 LA CHAUSSEE ST VI	139 700	379 899	100,00	301 557
AUDIT EPERTISE CONSEILS 45000 ORLEANS	600 000	2 527 045	100,00	349 958
EURL IN EXTENO SOCIAL CENTRE OUEST 49300 CHOLET	68 000		100,00	
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	11 313 499	11 313 499			1136901
- Participations (détenues entre 10 et 50%)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 16 745 868 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	353 009	169 773	183 236
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	13 642 652	13 642 652	
Autres	2 431 797	2 431 797	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	318 410	318 410	
Total	16 745 868	16 562 632	183 236
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE groupe IE	574 254
Clients - FAE hors groupe	1 819 881
RRR à obtenir & avoirs à recevoir	203 790
Etat - produits à recevoir	262 661
Divers - Produits à recevoir	38 907
Total	2 899 492

NOTES SUR LE BILAN

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 26 133 386,00 euros décomposé en 26 133 386 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	24 798 792	1,00
Titres émis pendant l'exercice	1 334 594	1,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	26 133 386	1,00

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires	9 229	22 783	16 994	15 018
Implantations à l'étranger				
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total	9 229	22 783	16 994	15 018
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		22 783	16 994	

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges	42 840	2 500	24 800		20 540
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	464 971	5 606	173 685		296 892
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	108 305		108 304		
Total	616 116	8 106	306 789		317 432
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		8 106	24 800		
Financières					
Exceptionnelles			281 989		

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 24 974 692 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	6 126 236	960 268	3 457 312	1 708 656
Emprunts et dettes financières divers (*)	3 104 543	631 444	1 646 897	826 202
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 117 086	2 117 086		
Dettes fiscales et sociales	7 109 140	7 109 140		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	1 245 562	1 245 562		
Produits constatés d'avance	5 272 124	5 272 124		
Total	24 974 692	17 335 624	5 104 209	2 534 858
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 019 000			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	901 480			
(**) Dont envers les groupes et associés	1 060 797			

NOTES SUR LE BILAN

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - FAR groupe IE	89 117
Fournisseurs - FAR hors groupe	343 201
ICNE s/ emprunts hors clientèle	980
ICNE s/ emprunts clientèle	10 064
ICNE s/ participation des salariés	19 892
Dettes provisionnées pour CP	1 537 573
Dettes provisionnées pour RTT	134 858
Personnel - Primes à payer	1 054 253
Orga. sociaux - Autres CS à payer	44 055
Charges à payer form prof. contin	53 221
Charges à payer particip eff constr	85 604
Charges à payer taxe apprentissag	35 741
Charge à payer - CFE	50 251
Charges à payer - CVAE	169 336
Charge à payer - Taxe foncière	55 103
Charge à payer - TVTS	432
Charge à payer - Taxe handicap	8 554
Charge à payer - Divers	616
Divers - Charges à payer	61 364
Total	3 754 215

Autres informations

NOTES SUR LE BILAN

Eléments concernant les entreprises liées

	Entreprises liées	Entreprises avec lien de participation
Capital souscrit non appelé		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles		
Participations	11 478 970	
Créances rattachées à des participations		
Prêts		
Autres titres immobilisés		
Autres immobilisations financières		
Total Immobilisations	11 478 970	
Avances et acomptes versés sur commandes		
Créances clients et comptes rattachés	636 000	612 000
Autres créances	647 445	
Capital souscrit appelé, non versé		
Total Créditances	1 283 445	612 000
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	1 060 786	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	972 000	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Total Dettes	2 032 786	

NOTES SUR LE BILAN

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	318 410		
Total	318 410		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	5 272 124		
Total	5 272 124		

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Montant comptabilisé au titre du contrôle légal des comptes annuels : 36 850 euros

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 18 865 euros

Montant compris dans les produits financiers : 1 142 158 euros

AUTRES INFORMATIONS

Evènements postérieurs à la clôture

Acquisition des titres de la société SEREF en date du 1er juin 2015.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 469 personnes dont 24 apprentis et 12 handicapés.

	Perso nnel salarie	Perso nnel mis à disposition
Cadres		93
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		376
Ouvriers		
Total	469	

Engagements financiers

Engagements donnés

AUTRES INFORMATIONS

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	95 783
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement des titres CABEX au profit du CIC</i>	1 500 000
<i>Nantissement des titres ECUYERE au profit du CIC</i>	970 000
<i>Nantissement du fonds Oreillard à Segré au profit du CIC</i>	260 000
<i>Nantissement du fonds Amine à Angers au profit du LCL</i>	350 000
Autres engagements donnés	3 080 000
Total	3 175 783
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	2 470 000
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

AUTRES INFORMATIONS

Crédit-Bail

	Terrains	Constructions	Matériel Outilage	Autres	Total
Valeur d'origine				360 016	360 016
Cumul exercices antérieurs				88 097	88 097
Dotations de l'exercice				69 271	69 271
Amortissements				157 367	157 367
Cumul exercices antérieurs				112 105	112 105
Exercice				95 781	95 781
Redevances payées				207 886	207 886
A un an au plus				92 434	92 434
A plus d'un an et cinq ans au plus				167 789	167 789
A plus de cinq ans					
Redevances restant à payer				1260 223	1260 223
A un an au plus				19 618	19 618
A plus d'un an et cinq ans au plus					
A plus de cinq ans					
Valeur résiduelle				19 618	19 618
Montant pris en charge dans l'exercice					

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 411 166 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 296 892 euros

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises à travers notamment des efforts en matière d'investissement, de formation, de recrutement, de reconstitution du fonds de roulement.

4

TABLEAU DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Capital en fin d'exercice					
Capital social			20 914 160,00	24 798 792,00	26 133 386,00
Nombre d'actions ordinaires			20 914 160,00	24 798 792,00	26 133 386,00
Opérations et résultats :					
Chiffre d'affaires (H.T.)		7 512,00	33 404 694,10	37 428 711,26	
Résultat avant impôt, participation, dotations aux amortissements et provisions		-17 731,52	4 220 253,61	5 114 601,73	
Impôts sur les bénéfices			792 469,00	1 093 414,00	
Participation des salariés			168 122,00	220 276,00	
Résultat après impôts, participation, dotations aux amortissements et provisions		-17 731,52	2 509 606,80	4 082 580,14	
Résultat distribué			2 727 867,00		
Résultat par action					
Résultat après impôts, participation avant dotations aux amortissements et provisions		0,00	0,13	0,15	
Résultat après impôts, participation dotations aux amortissements et provisions		0,00	0,10	0,16	
Dividende distribué			0,11		
Personnel					
Effectif salariés			446	469	
Montant de la masse salariale			12 780 523,18	13 995 181,96	
Montant des sommes versées					

ANNEXE 3

ETATS DES INSCRIPTIONS

DE LA SOCIETE CABINET LEMOINE ET ASSOCIES

4

GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
D'ANGERS

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE CABINET LEMOINE ET ASSOCIES
Société par actions simplifiée
8 rue Eugène Bremond

49300 Cholet

ACTIVITE

Référence 343 794 293 (2015 B 198)

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILIE, ET ORTHOGRAPHIE, ET NON AUTREMENT

NOM DU DEMANDEUR : IN EXTENO CENTRE OUEST

ETATS DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL, DES CLAUSES D'INALIENABILITE, DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT, DES WARRANTS	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRETS ET DELAIS (ART. L.621-32/III/3e DU CODE DE COMMERCE ET DE L'ARTICLE 60 DU DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DU GAGE DES STOCKS (DECRET N° 2006-1803 Du 23 DECEMBRE 2006)	NEANT
ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCE EN SUITE D'APPORT (ARTICLE 7 DE LA LOI DU 17 MARS 1909)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES (ARTICLES L 243-4, L 243-5, R 243-46 A 58 ET R 612-5 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DU TRESOR (ARTICLES 1920 A 1929 SEPTIES DU CODE GENERAL DES IMPOTS ET ANNEXE II ARTICLE 396 BIS)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION ART. L.8253-1 à 7, et R.8253-15 à 24 DU CODE DU TRAVAIL	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT BAIL OU DE LEASING EN MATIERE MOBILIÈRE (LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)	NEANT
ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION OU DES CONTRATS DE VENTE ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (ART. L.62-116 DU CODE DE COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)	NEANT
EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTECS RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE L.511-57 DU CODE DE COMMERCE DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991 N° 91-1382, DECRET DU 22 MAI 1992 N° 92-456	NEANT

COUT HT : 39.00 EUR ETATS EN TOTALITE
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS A CE JOUR
Délivré le 25/09/2015 à 14:58. LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

ETAT DU CHEF DE : CABINET LEMOINE ET ASSOCIES - 8 rue Eugène Bremond--49300 Cholet
DEMANDE PAR : IN EXTENO CENTRE OUEST



GREFFE
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BLOIS

AYANT UNE EXISTENCE LEGALE A CE JOUR

DU CHEF DE

CABINET LEMOINE ET ASSOCIES

Société par actions simplifiée
1 rue Copernic

ACTIVITE

41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR

EXPERTISE COMPTABLE COMMISSARIAT AUX COMPTES

AINSI DENOMME, QUALIFIE, DOMICILE, ET ORTHOGRAPHIE, ET NON AUTREMENT

Référence 343 794 293 (88 B 41)

NOM DU DEMANDEUR : SCP ACR

ETATS DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DE VENDEUR,
DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT SUR FONDS DE COMMERCE OU SUR FONDS ARTISANAL,
DES CLAUSES D'INALIENABILITE,
DE PRIVILEGE DE NANTISSEMENT DE L'OUTILLAGE ET DU MATERIEL D'EQUIPEMENT,
DES WARRANTS

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRETS ET DELAIS (ART. L.621-32/III/3e DU CODE DE COMMERCE
ET DE L'ARTICLE 60 DU DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DU GAGE DES STOCKS (DECRET N° 2006-1803 Du 23 DECEMBRE 2006)

NEANT

ETAT DES DECLARATIONS DE CREANCE EN SUITE D'APPORT (ARTICLE 7 DE LA LOI DU 17 MARS 1909)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DES PRIVILEGES GENERAUX DE LA SECURITE SOCIALE ET DES REGIMES COMPLEMENTAIRES
(ARTICLES L 243-4, L 243-5, R 243-46 A 58 ET R 612-5 DU CODE DE LA SECURITE SOCIALE)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DE PRIVILEGE DU TRESOR (ARTICLES 1920 A 1929 SEPTIES DU CODE GENERAL
DES IMPOTS ET ANNEXE II ARTICLE 396 BIS)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS DE L'OFFICE FRANCAIS DE L'IMMIGRATION ET DE L'INTEGRATION
ART. L.8253-1 à 7, et R.8253-15 à 24 DU CODE DU TRAVAIL

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE CREDIT BAIL OU DE LEASING EN MATIERE
MOBILIÈRE (LOI DU 2 JUILLET 1966 ET DECRET DU 4 JUILLET 1972)

NEANT

ETAT DES INSCRIPTIONS RELATIF A LA PUBLICATION DES CONTRATS DE LOCATION OU DES CONTRATS DE VENTE
ASSORTIS D'UNE CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (ART. L.62-116 DU CODE DE
COMMERCE ET DECRET DU 27 DECEMBRE 1985)

NEANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROTECS RELEVES DANS LE DELAI IMPARTI PAR L'ARTICLE L.511-57 DU CODE DE COMMERCE
DECRET DU 30 OCTOBRE 1935 MODIFIE PAR LA LOI DU 30 DECEMBRE 1991 N° 91-1382,
DECRET DU 22 MAI 1992 N° 92-456

NEANT

COUT HT : 39.00 EUR ETATS EN TOTALITE
POUR ETAT CONFORME AUX REGISTRES TENUS AU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS A CE JOUR
Délivré le 28/09/2015 à 15:32. LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE BLOIS

ETAT DU CHEF DE : CABINET LEMOINE ET ASSOCIES - 1 rue Copernic--41260 LA CHAUSSEE ST VICTOR

DEMANDE PAR : SCP ACR

213 H